## Etude de Me PAOLETTI OFFICE NOTARIAL DE ROGLIANO Commune de ROGLIANO

## AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de L'acte : 27 janvier 2025

Suivant acte reçu par Me Christophe RAMAZZOTTI Notaire à ROGLIANO (Haute-Corse)

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

- Identité du Requérant

Madame Monique **BERLINGERI**, retraitée, demeurant à LURI (20228) hameau d'Orenola.

Née à BASTIA (20200) le 13 mai 1945.

Divorcée de Monsieur Pascal **TOTARO** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de BASTIA (20200) le 7 décembre 2012, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Désignation des Biens

Dans un ensemble immobilier situé à LURI (HAUTE-CORSE) 20228 Lieudit RENOLA SOTTANA - parcelle C n° 109 :

une maison à usage d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et sous-sol Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
С	109	5 RTE STRADA DI U CENTURIO	00 ha 00 a 56 ca

## Désignation des BIENS :

## Lot numéro trois (3):

Une cave au sous-sol.

Et les tantièmes indéterminés de la propriété du sol et des parties communes générales.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : <u>julie-anne.paoletti@notaires.fr</u> ramazzotti@notaires.fr